



Ville de  
Baie-Comeau

# AVIS PUBLIC

## DÉROGATIONS MINEURES À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

**AVIS PUBLIC** est donné, par la présente, que le conseil municipal se réunira en séance ordinaire le **lundi 25 mai 2020**, à 20 h, par vidéoconférence, afin de se prononcer, entre autres, sur les demandes de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme concernant les immeubles suivants :

### **1801, boulevard Laflèche**

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre la construction d'un garage isolé en cour arrière de la résidence du 1801, boulevard Laflèche. Le garage posséderait une hauteur de 5,5 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une hauteur maximale de 4,25 m pour ce type de bâtiment.

### **23, avenue William-Dobell**

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre l'implantation de quais de chargement et de déchargement en cour avant du bâtiment situé au 23, avenue William-Dobell. Le bâtiment posséderait deux quais de chargement et de déchargement donnant sur la cour avant, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit que ce type d'aménagement doit être implanté dans les cours latérales ou arrière.

### **496, rue Marguerite**

Une dérogation mineure est demandée afin de régulariser l'implantation du garage isolé situé en cour arrière de la résidence du 496, rue Marguerite. Le garage possède une marge de recul latérale de 0,64 m et une marge de recul arrière de 0,76 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une distance de 0,90 m pour ce type de bâtiment.

## **80, avenue Champlain**

Une dérogation mineure est demandée afin de régulariser l'implantation de la terrasse attenante à la résidence située sur le toit du garage attenant au 80, avenue Champlain. La terrasse possède une marge de recul latérale de 0,3 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul minimale de 2 m pour ce type de construction.

Toute personne intéressée par ces demandes, qu'elle soit favorable ou défavorable, pourra se faire entendre, **jusqu'au 24 mai**, en adressant ses commentaires par écrit à l'attention de la greffière de la Ville, à la maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau, au 2, place La Salle, Baie-Comeau, G4Z 1K3 ou par courriel à [greffebc@ville.baie-comeau.qc.ca](mailto:greffebc@ville.baie-comeau.qc.ca)

Il sera également possible de se faire entendre verbalement pendant la séance en contactant monsieur Mathieu Pineault, au plus tard le 21 mai 2020 à 17 h au 418-296-4931 ou par courriel à [mpineault@ville.baie-comeau.qc.ca](mailto:mpineault@ville.baie-comeau.qc.ca)

Soyez assurés que toutes les interventions écrites des citoyens seront lues telles que formulées.

Baie-Comeau, le 7 mai 2020



**Annick Tremblay, greffière et  
directrice des affaires juridiques**